

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 2 février 2018

Nombre de conseillers
municipaux :
exercice : 13
présents : 8
votants : 11

L'an deux mil dix-huit
le deux février à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues
régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire
sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 27 janvier 2018

Présents : M Jean-Luc TRICOT, Mme Marion RIOU, MM Samuel GONNON, Stéphane MOTTET, Bertrand MARION, Michel HEQUET, Jérôme LEBEAU et Mme Nathalie COUTURIER.

Excusés : Mme Sophie MOYENIN (1 pouvoir à M Jean-Luc TRICOT), Mme Sandrine JORLAND (1 pouvoir à Mme Nathalie COUTURIER), M Pascal MARUEJOULS (1 pouvoir à M Samuel GONNON) et M Guillaume COLOMBANI.

Absent : M Laurent MICAELLI

Secrétaire de séance : Mme Marion RIOU

Après approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du vendredi 17 novembre 2017, monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

Tarif de location de la salle d'animation pour le comité d'entreprise Lafarge

Monsieur le Maire expose au conseil que le comité d'entreprise Lafarge Ciments réserve la salle d'animation une fois par an un samedi après-midi de décembre pour organiser l'arbre de Noël des enfants du personnel.

Par accord tacite, un demi-tarif préférentiel a toujours été appliqué. Cette année, la Trésorerie de Chazay demande à la commune de bien vouloir délibérer à ce sujet.

Après débat, le conseil municipal accorde à l'unanimité le demi-tarif une fois par an pour la location de la salle d'animation au comité d'entreprise Lafarge Ciment à l'occasion de l'arbre de Noël.

SYDER : adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire rappelle que le groupement d'achat d'électricité proposé par le SYDER en coordination avec le SIGERLY auquel la commune adhère depuis 2015 s'achèvera au 31 décembre 2018.

Le SYDER propose un nouveau groupement d'achat d'électricité ouvert aux collectivités territoriales à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée de quatre ans. Il concernera dans un premier temps les contrats d'une puissance supérieure à 36 kVA qui nécessite une obligation de mise en concurrence.

La mise en œuvre de ce groupement nécessite un travail juridique et administratif conséquent et si une collectivité est intéressée pour adhérer, elle doit délibérer au plus tard le 15 février 2018.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération soumis au vote du conseil autorisant la collectivité à adhérer au groupement de commandes dont le SYDER est le coordinateur :

Vu la directive européenne 2009/73/CE du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

Vu le code de l'énergie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 et notamment son article 28,

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016,

Vu le projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés, tel que proposé par le SYDER, ci-joint en annexe,

Considérant que les tarifs réglementés de vente d'électricité pour les sites ayant une puissance souscrite strictement supérieure à 36kVA (essentiellement des tarifs « jaunes » et verts ») n'existent plus depuis le 31 décembre 2015,

Considérant que la mise en concurrence, devenue obligatoire depuis cette même date pour les acheteurs publics sur tous les sites correspondant au seuil ci-dessus, impose de recourir aux procédures prévues par le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics afin de sélectionner leurs prestataires, ainsi que le rappelle l'article L.331-4 du Code de l'énergie,

Considérant que la mutualisation des achats résultant d'un groupement de commandes, dans les conditions définies à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix et qualités des services associés,

Considérant que la procédure d'achat groupé, que le SYDER s'apprête à relancer au cours de l'année 2018 pour la fourniture d'électricité pendant la période 2019-2020, représente une opportunité à cet égard,

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par la convention constitutive, ci-jointe en annexe.

La convention a une durée illimitée.

Le coordonnateur du groupement est le SYDER dont les attributions sont définies à la convention dont il s'agit.

La commission d'appel d'offres de groupement sera celle du SYDER qui est le coordinateur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- Accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés, ainsi que ceux de l'acte d'adhésion à cette convention, annexés à la présente ;
- Autorise l'adhésion de la commune de Belmont d'Azergues au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité et de services associés ;
- Autorise monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion et à s'acquitter de la contribution financière prévue par la convention constitutive ;
- Autorise monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- Autorise monsieur le Maire à donner mandat au SYDER pour obtenir auprès du fournisseur historique du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de livraison nécessaires à l'élaboration du dossier de consultation des entreprises ;
- Autorise le représentant du coordinateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Belmont d'Azergues, et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

Mise en place d'une étude dirigée : taux des heures

La commission scolaire propose de mettre en place un service d'études dirigées les lundis, mardis et jeudis de 16 heures 30 à 17 heures 30 pour les élèves qui le souhaitent à partir du 26 février 2018. L'enseignant encadrant sera pour le lundi Muriel Boudier, le mardi Carole Fouillet et le jeudi Sandrine Guilhem.

Pour la rémunération, une réglementation spécifique fixée par les décrets n° 66-787 du 14 octobre 1966 et 82-979 du 19 novembre 1982 ainsi que par circulaire préfectorale précise les taux maximums appliqués pour le règlement de ces heures supplémentaires effectuées pour le compte des collectivités territoriales.

	Heures d'enseignement	Heures d'étude surveillées	Heures de surveillance
Instituteurs/directeurs d'école élémentaire	24,26	20,03	10,68
<u>Professeurs des écoles de classe normale</u>	24,82	<u>22,34</u>	11,91
Professeurs des écoles hors classe	27,30	24,57	13,11

Conformément aux dispositions régissant le régime spécial de sécurité sociale des fonctionnaires, la rémunération afférente à cette activité sera soumise aux cotisations CSG et CRDS.

Il est proposé d'appliquer ces taux conformément au tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à recruter trois enseignants pour encadrer les études dirigées mises en place à partir du 26 février 2018. Les intervenants seront rémunérés sur la base d'une indemnité horaire brute de 22,34 €.

Participation financière des familles aux heures d'études surveillées

Dans le cadre de la mise en place d'étude dirigée avec les enseignants de l'école pour les élèves des classes de CP, CE1, CE2, CM1 et CM2, la commission scolaire propose de faire participer les parents financièrement.

Elle souhaite demander aux familles un montant de 1,50 euro par heure, réglé par avance au moment de l'inscription de l'élève.

Après délibération, le conseil municipal décide de valider à l'unanimité le tarif de participation des parents de 1,50 € par séance d'étude dirigée et par élève. Les sommes seront imputées à l'article 70878.

Périmètre de Protection et de mise en valeur des Espaces agricoles et Naturels Périurbains (PENAP), consultation du Département du Rhône pour accord de la commune de Belmont d'Azergues sur le projet de périmètre PENAP et le programme d'action.

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune doit délibérer sur le périmètre de son territoire et sur le programme d'action associé avant le 15 février 2018. Le Département pourra ensuite lancer la procédure d'approbation pour l'instauration d'un périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains et organiser l'enquête publique.

La commission urbanisme a travaillé sur le sujet et propose un périmètre qui concerne toute la montée depuis le pont de Dorieux jusqu'à la route de Saint Jean des Vignes (voir plan ci-joint).

Il s'agit de protéger toute la montée depuis le pont de Dorieux de tout projet immobilier et de valoriser, maintenir et sauvegarder les espaces agricoles.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération soumise à approbation :

La loi n°2005-157 du 23 février 2005 relative au Développement des Territoires Ruraux (DTR), son décret d'application n°2006-821 du 7 juillet 2006 et la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'alimentation, l'agriculture et la forêt (LAAF) offrent aux départements la possibilité d'intervenir sur le foncier périurbain en exerçant leur compétence de protection des espaces naturels et agricoles à l'intérieur d'un périmètre d'intervention désigné PENAP.

Cette compétence permet de créer des périmètres d'intervention en zone périurbaine en vue de protéger et de mettre en valeur des espaces agricoles, naturels et forestiers par l'intermédiaire d'un programme d'action.

Le périmètre PENAP est instauré avec l'accord des communes concernées, avis de la Chambre d'agriculture et de l'établissement chargé du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et après enquête publique.

Notre collectivité a participé sur une partie du territoire de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées au travail partenarial pour la délimitation des périmètres PENAP.

Après avoir eu connaissance des propositions faites par les deux autres groupes d'acteurs associés dans le cadre de la concertation (agriculteurs, associations), notre collectivité a défini un périmètre d'intervention PENAP pour le territoire communal.

Le travail de concertation a également permis d'élaborer un programme d'action visant à sauvegarder les espaces agricoles et naturels de la périurbanisation, à maintenir et valoriser l'agriculture et à préserver les ressources environnementales.

Le programme d'action est instauré avec l'accord des communes concernées et avis de la Chambre d'agriculture et de l'Office national des forêts si le périmètre comprend des parcelles soumises au régime forestier.

Ce programme d'action prend la forme d'actions que les acteurs locaux pourront décliner en fonction des problématiques locales, agricoles, foncières ou environnementales, mises en évidence. Les actions du programme pourront être soutenues par le Département au titre de sa compétence de PENAP.

Prévu sur trois années (2019-2021), le programme d'action se décline en quatre grandes orientations :

- Assurer la pérennité du foncier en faveur de l'agriculture et favoriser l'installation et le renouvellement des exploitations
- Viabiliser et valoriser les activités agricoles et forestières
- Préserver et renforcer la qualité environnementale d'un territoire au riche patrimoine agricole, naturel et paysager
- Favoriser l'investissement des collectivités et des collectifs agricoles et naturalistes dans le projet agricole et environnemental du territoire

En réponse au courrier du Département qui demande, conformément aux articles R113-20 et R113-25 du Code de l'urbanisme, l'accord de notre collectivité sur le projet de délimitation d'un périmètre PENAP sur notre commune et le projet d'un programme d'action pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains dans ce périmètre, Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à se prononcer.

En ayant pris connaissance :

- des objectifs de la démarche PENAP
- du projet de délimitation du périmètre de PENAP sur son territoire communal, transmis par le Département du Rhône
- du projet de programme d'action transmis par le Département du Rhône

Le Conseil municipal à l'unanimité donne son accord sur le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains et sur le programme d'action pour la protection et la mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains dans ce périmètre, annexés à la délibération.

Prévisions Budget Primitif 2018

Dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2018, des devis sont demandés pour des dépenses à venir sur l'année selon le tableau ci-dessous :

BP 2018

 FONCTIONNEMENT		
Article	Achat	Montant
6232	Animation	3500
615231	Nettoyage des rues par balayeuse	1100
	Ecole et mairie: Maintenance informatique Mr Schnee	<i>devis à venir</i>
61558	Réparation cloches église devis n° 3 (clergé 1700)	
	Police intercommunale	6000

61521	Entretien Les Varennes Bessy + l'Abri (16200)	39000
61521	Clôture jardin Perret	<i>devis à venir</i>
67444	SIEVA Travaux Carlaton (moitié de 25.900)	13000
6068	Fleurissement commune	1000
6068	Décoration village	300
6068	Ecole : livres et/ou incorruptibles	400
	Heures d'études	2 500
6247	Ecole Transport piscine	1400

INVESTISSEMENT

Article	Achat	Montant
202	PLU Modif n° 2 Lafarge	22000
op 27	Extension O Ptit Plaisir (à confirmer)	99400
op 26 2135	alarme local voirie et vestiaire agent	3 900
2132	Rénovation appartement O ptit plaisir chambre	<i>devis à venir</i>
2135	Remise aux normes des installations électriques	2000
2158	Etabli pour l'agent communal	<i>devis à venir</i>
2183	Ecole : 1 ordinateur portable principal à changer	<i>devis à venir</i>
	Ecole : installation TBI classe Carole	2124
276341	Attribution compensation reverst St Jean (2016/2017)	28 501
2188	sono	882
2188	Grand écran de projection	152
2188	Ecole :Tableau blanc	590
2188	Ecole :Escabeau 7 marches avec tablette	100
2188	Ecole : jeux de cour	928
2188	Ecole : panneaux circulation cour	196
2188	Illuminations village	1000

Reportés

	SYDER Travaux Echaubard sur 15 ans à partir de 2018	17500
	Chemin piétonnier	
2152	Panneau d'informations	15000
	Accessibilité bâtiments communaux	
2135	Réhabilitation du lavoir	15000
2135	Confortement mur vers école	8500

Questions diverses

*Bail commercial du commerce multiservice O Ptit Plaisir

L'élaboration d'un bail commercial est en cours depuis un mois en collaboration avec le service juridique du centre de gestion du Rhône. Le document finalisé sera présenté pour validation lors du prochain conseil municipal avec un effet au 1^{er} avril 2018.

Le bail est consenti pour une durée de 9 ans mais le preneur peut mettre un terme tous les 3 ans en avertissant le bailleur 6 mois à l'avance.

Les locaux sont donnés à usage de commerce et d'habitation et pour l'exercice des activités suivantes : café, restauration, traiteur, vente à emporter, dépôt de pain et presse.

Les locaux d'habitation sont destinés exclusivement au logement de l'exploitant ou de son personnel. Le montant du loyer sera réajusté chaque année à la date anniversaire du bail en fonction de l'évolution de l'indice INSEE trimestriel des loyers commerciaux (ILC).

Dans l'hypothèse où des travaux seraient réalisés par le bailleur afin d'agrandir l'espace commercial, un avenant au présent bail sera proposé afin de prendre en compte la surface nouvelle disponible et de fixer le montant du nouveau loyer.

*Projet d'extension du commerce multiservices

Pour l'extension du commerce sur l'arrière du bâtiment selon le plan qui est présenté aux élus, un premier devis a été établi. Il s'élève à 99 386,70 € TTC (permis compris) pour l'aménagement d'une salle blanche de 19,23 m2 et d'une salle modulable de 60m2. Deux autres devis vont être demandés en partant du même cahier des charges.

Des renseignements ont été pris pour obtenir des subventions. Le Département pourrait aider le projet dans le cadre du dernier commerce du centre bourg. Monsieur le Maire va tout d'abord rencontrer monsieur Antoine Duperray, conseiller territorial pour faire valider le projet et monsieur Daniel Pomeret qui fait partie de la commission d'attribution.

*Sécurisation de la route de Villefranche

Une campagne de relevés est en cours au niveau du cimetière pour compter le nombre de véhicules et déterminer leur vitesse. Une réunion aura lieu ensuite avec le Département pour analyser les résultats et éventuellement prendre des mesures appropriées.

*Urbanisme

-Le local voirie est terminé et le matériel a été centralisé dans ce lieu. Le montant global définitif est de 95 453 € TTC, chiffre rigoureusement conforme aux devis.

Un système d'alarme va être installé avec une télésurveillance identique à celle de l'école et de la mairie.

-Les aménagements se succèdent au lotissement Les Lavandières et la voirie sera goudronnée au cours de la deuxième quinzaine de février.

Des réunions de chantier avec le lotisseur permettent d'aborder différents points notamment l'évacuation des eaux de pluie qui descendent du chemin des Pierres. Une bordure sera posée et une grille de 30 cm de largeur installée sur toute la largeur de la route et reliée à un avaloir.

CR commissions et syndicats

Commission animation

Monsieur Jérôme Lebeau fait un bilan du concert de l'orchestre d'accordéons de Lyon du samedi 27 janvier. La soirée a réuni 64 spectateurs qui ont beaucoup apprécié la prestation proposée. Ce bel orchestre a joué des morceaux de musique classique avec brio. Au niveau financier, les comptes font apparaître un déficit de 101 euros.

La commission regrette le peu d'investissement des élus pour le rangement après la représentation et souhaite que les membres du conseil municipal soient plus nombreux aux manifestations organisées par la commune.

La prochaine animation proposée sera la randonnée pédestre fixée au dimanche 22 avril.

Commission communication

Monsieur Michel Héquet informe que le prochain flash infos est en préparation. Il souhaite que les comptes rendus des conseils municipaux soient en ligne rapidement sur le site de la commune avant approbation au conseil suivant. Monsieur le Maire précise qu'il faudra bien indiquer dans la mise en ligne « sous réserve d'approbation » et marquer en travers des pages « projet » pour éviter toute ambiguïté.

SYDER

Monsieur Samuel GONNON a assisté à la réunion début janvier qui a débuté par un échange des vœux. Un nouveau groupement d'achat d'électricité ouvert aux collectivités territoriales est en préparation. Un projet de télétravail pour le personnel du SYDER est à l'étude.

Musée des Pierres Folles

Monsieur Jérôme Lebeau communique la date de la prochaine assemblée générale à savoir le vendredi 9 février. Elle sera suivie d'une conférence gratuite dont le thème est le climat notamment le réchauffement.

Le 20 décembre 2017, un conseil d'administration exceptionnel s'est réuni. Le nombre de visiteurs a diminué. La raison invoquée est la diminution du nombre de visites des collégiens suite à une modification des programmes scolaires, la géologie étant supprimée au collège. Le bilan est mauvais et il est décidé d'augmenter le prix de la tonne de pierres dorées de 35 € à 40 €.

La Région a décidé d'affecter deux millions d'euros à l'espace Pierres Folles et des projets pour utiliser cette subvention sont à l'étude. En effet, la somme doit être utilisée rapidement. Le musée ouvre ses portes le 12 février.

Gérontologie

Monsieur Jean-Luc TRICOT a assisté au conseil d'administration du 5 décembre. Le recyclage du code de la route aura lieu à Morancé en mars 2018. En collaboration avec la CARSAT, un atelier « Pour un cerveau en bonne santé » se déroulera à Pommiers à l'automne 2018 en 5 séances de deux heures. Il est prévu d'organiser de nouvelles séances d'ateliers physiques adaptés (APA) sur Liergues à partir de mars.

La CARSAT propose également au niveau des ADMR, des ateliers d'initiation au numérique afin d'apprendre à utiliser une tablette. Ces ateliers sont gratuits. S'il est possible que l'association de gérontologie en bénéficie, une mise en place pourrait être étudiée dans un village, éventuellement Belmont. L'Assemblée Générale est fixée au 6 mars à Ambérieux.

Tourisme

La réunion du groupe de travail « tourisme » s'est déroulée le 1^{er} février à la CCBPD. Monsieur Tricot revient sur l'essentiel. Dans le cadre de l'opération Rosé Nuits d'été, il serait souhaitable que Belmont participe en décorant son village. La soirée d'ouverture est le 6 juillet pour une durée de deux mois.

De nouveaux itinéraires pédestres sont à l'étude notamment entre Charnay, Lozanne, Saint Jean des Vignes et Belmont. Un état des lieux des panneaux du patrimoine va être réalisé pour lister l'existant et les besoins nouveaux.

L'office de tourisme du Pont Tarret va être transféré à Oingt.

CCBPD

Monsieur le Maire présente un compte-rendu du bureau des maires du 31 janvier 2018.

Les services de la communauté de communes vont être réorganisés afin de tendre vers une répartition rationnelle des tâches.

Les groupes de travail des élus municipaux et les commissions ne sont plus à jour du fait de démissions. Une actualisation va être entreprise.

Un point sur les mercredis dans les écoles a été fait. Il s'avère que la presque totalité des écoles reviennent à 4 jours sauf 2 communes Chasselay et Theizé. A partir de septembre 2018 la CCBPD reprendra en charge les activités du mercredi.

Une résidence seniors est prévue dans le réaménagement de l'ancien hôpital de Beaulieu à Morancé. Pour Alix, la commune cherche des porteurs de projets. Pour l'hôpital de Bayères, une solution est en vue.

Le prochain conseil municipal est fixé vendredi 9 mars 2018 à 19 heures et le conseil d'adjoints le vendredi 2 mars à 18 heures. Le conseil suivant avec à l'ordre du jour le vote du budget est fixé au vendredi 6 avril 2018 à 19 heures et le conseil d'adjoints le vendredi 30 mars à 18 heures.

La séance est levée à 20 heures 40.